

Enquête publique sur la zone de protection du plateau de Saclay

Avis de l'Association de Maintien d'une Agriculture Paysanne, l'Amap des Jardins de Cérès

- Considérant, à l'échelle internationale, les conclusions du rapport sur l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire, rapport commandé par les Nations Unies, rédigé par 1360 scientifiques, livré en 2005, qui alertent les populations mondiales sur la dégradation des écosystèmes : « *Le Groupe de travail sur la condition et les tendances a constaté qu'au cours des 50 dernières années, les humains avaient modifié les écosystèmes plus rapidement et plus profondément que durant toute autre période comparable de l'histoire de l'humanité, en grande partie pour satisfaire une demande toujours croissante en nourriture, eau douce, bois, fibre et énergie. Cela a entraîné une perte considérable et largement irréversible de la diversité de la vie sur Terre* » (Rapport du groupe de travail de l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire - <http://www.millenniumassessment.org/fr/Condition.html>)
- Considérant, à l'échelle européenne, la proposition de la directive européenne de 2006 définissant un cadre pour la protection des sols : « *Le sol est essentiellement une ressource non renouvelable, ainsi qu'un système très dynamique qui remplit de nombreuses fonctions et qui joue un rôle crucial pour les activités humaines et la survie des écosystèmes. Les informations disponibles font apparaître une recrudescence des processus de dégradation des sols au cours des dernières décennies, et certains éléments démontrent que le phénomène va se poursuivre si rien n'est fait.* » (Directive européenne – COM (2006) 232 final – Exposé des motifs, page 2, paragraphe 1)
- Considérant, à l'échelle nationale, la loi 2010-874 de modernisation agricole qui établit strictement pour la France les enjeux de protection des réserves foncières agricoles : « *Afin d'assurer sa pérennité, il est important d'assurer le développement durable de l'agriculture, de la forêt et des territoires, et de préserver le capital de production de l'agriculture, notamment le foncier agricole. En effet, l'enjeu de sa préservation est crucial, d'autant plus que le rythme annuel de consommation des terres agricoles s'accélère. Il a plus que doublé depuis les années soixante, passant de 35 000 hectares de terres agricoles consommés chaque année, à 75 000. Il devient urgent de mettre en œuvre une véritable politique de préservation du foncier agricole en France, en se fixant comme objectif de réduire de moitié le rythme de consommation des terres agricoles d'ici 2020.* » (Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche – Exposés des motifs)
- Considérant ces alertes nombreuses sur la dégradation et la disparition des sols et des écosystèmes,
- Considérant les données scientifiques désormais acquises et incontestables,

Le Conseil d'Administration de l'Amap des Jardins de Cérès, alarmé par ces prises de positions sur l'état de la situation aux **échelles globales**, souhaite affirmer sa détermination à soutenir des initiatives citoyennes ayant pour objet de répondre à ces mêmes enjeux aux **échelles locales**.

C'est ce à quoi s'emploie l'association depuis 2003.

Elle a fait la preuve que des organisations citoyennes de consommateurs peuvent se mobiliser pour tenter de préserver les terres agricoles fertiles et productives.

- En 2005, par la mise en place d'une Société Civile Immobilière (SCI Terres Fertiles), ce sont 1260 contributeurs qui se sont mobilisés pour acheter 20 ha de terres du plateau de Saclay.

- Depuis 2004, ce sont 300 familles qui s'investissent dans une démarche de consommation locale, en partenariat avec des agriculteurs du plateau de Saclay.

- Par le soutien à l'installation d'un producteur de poulets et d'œufs en agriculture biologique sur le plateau de Saclay.
- Par le soutien à la diversification d'un agriculteur céréalier avec production de farine et plus récemment de pain.
- Par l'initiative d'une étude pour un approvisionnement local et en circuits courts de la restauration collective.

C'est pourquoi, nous avons tenu à prendre position dans cette enquête publique :

- Parce que la surface des terres agricoles sur ce territoire a déjà été réduite de 25% depuis 30 ans, passant de 4133 à 3156 ha entre 1982 et 2008 (page 20 de la notice de l'enquête), avec une diminution allant jusqu'à 68% sur la même période pour une des communes concernées, Guyancourt.
- Parce que ces terres, comme le souligne le rapport, sont d'une excellente qualité agronomique et d'une remarquable productivité : 85 à 95 quintaux de blé par hectare (page 15 de la notice).
- Parce que la réduction des terres agricoles du plateau à 2315 ha, au sens de la loi du Grand Paris, sur le territoire des 15 communes considérées par la loi, représente une nouvelle amputation de presque 400 ha, soit 15% par rapport à la situation présente.
- Parce que ces 2315 ha répertoriés pour être protégés ne laissent une marge d'erreur que de seulement 0,6% par rapport aux 2300 ha imposés par la loi.
- Parce que le déplacement de grands établissements d'enseignement et de recherche à « personnels constants » et à « surfaces constantes » nous semble dissimuler une **entreprise** dont un des principaux objectifs est **de bétonner** le plateau de Saclay.

Le Conseil d'Administration des Jardins de Cérès s'oppose formellement à cette destruction programmée du patrimoine agricole du plateau de Saclay.

Notre association réclame que la surface de la zone agricole protégée soit portée à 2500 ha afin de garantir une certaine pérennité aux fonctions productives et écosystémiques des sols du plateau, par simple respect pour les générations futures

Avec en particulier la réintégration dans la zone agricole protégée :

- de toutes les terres encore agricoles de Guyancourt autour du lieu dit la Minière
- des terres agricoles de la frange sud du plateau et en particulier celles au nord de la rigole de Corbeville et proches de la Ferme de la Martinière.

Nous attirons votre attention sur l'extrême nécessité de protéger les rigoles du plateau afin de garantir les conditions de drainage indispensables à l'agriculture.

Nous vous demandons d'être vigilant à ce que les infrastructures prévues (routières, ferroviaires...) et les remembrements puissent maintenir des conditions d'exploitation et de circulation compatibles avec l'activité des engins agricoles. Il ne faudrait pas, en particulier, créer des terrains « délaissés » rendus inexploitable et qui immanquablement, à court terme, seraient la proie de l'urbanisation.

Nous avons la certitude que ces terres porteront par nécessité dans les années prochaines des projets en circuits courts pour l'alimentation des populations locales. La question de la sécurité alimentaire sera posée un jour en région francilienne.

Nous vous demandons, pour les nombreux habitants de ce territoire, la possibilité de préserver une ressource unique, riche et fragile, que sont les sols fertiles de cet exceptionnel plateau, afin qu'ils puissent représenter dans les années futures une réserve foncière agricole pour produire et consommer localement.

Pour le Conseil d'Administration des Jardins de Cérès
Cyril Girardin – Président de l'Amap des Jardins de Cérès